

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD, Jean-Michel BOUAT.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-Colonel Philippe CNOCQUART.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 27 novembre 2019.

~~~~~  
**RAPPORT N°056/BUR - 12/19**

**OBJET : Transformations de postes**

Le président rappelle la délibération du CASDIS du 31 octobre 2007 confirmant la délégation de compétence au bureau du CASDIS des transformations de postes et d'avancements de grade à effectifs constants. Dans ce cadre, il est envisagé de transformer au sein de la filière suivante le tableau des effectifs, étant entendu que ces transformations, qui sont le préalable à la nomination d'agents sur les grades, respectent les grades maximum fixés par délibération du CASDIS du 13 février 2019 portant sur l'organigramme et que le coût de ces avancements est prévu aux budgets 2019 et 2020.

Concernant la filière sapeur-pompier

Les transformations suivantes dans le cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, font suite à un avis favorable de la CAP SPP catégorie C du 29 novembre dernier :

- un caporal-chef est promu au grade de sergent suite à la réussite à l'examen professionnel en octobre 2019,
- 25 sergent-chefs dotés de la compétence de chef d'agrès tout engin sont promus le 29 décembre prochain au grade d'adjudant conformément au protocole d'accord signé en juin 2016.

| <b>Filière sapeur-pompier professionnel</b> | Nombre de postes actuels ouverts | Nombre de postes après transformation | Date                                                                                                   |
|---------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjudant                                    | 74                               | 99                                    | 29/12/19 pour les nominations au grade d'adjudant et<br>1/11/19 pour la nomination au grade de sergent |
| Sergent                                     | 84                               | 60                                    |                                                                                                        |
| Caporal chef                                | 9                                | 8                                     | 1/11/19                                                                                                |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>167</b>                       | <b>167</b>                            |                                                                                                        |

Concernant la filière administrative et pour faire suite aux avis favorables rendus par les CAP du 29 novembre des catégories C et B des PATS, il est proposé les transformations de poste suivantes :

| <b>Filière administrative</b> | Nombre de postes actuels ouverts | Nombre de postes après transformation | Date                               |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Adjoint adm. Pal 1ère classe  | 15                               | 17                                    | 1 au 1/12/19<br>et<br>1 au 1/12/20 |
| Adjoint adm. Pal 2ème classe  | 3                                | 1                                     |                                    |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>18</b>                        | <b>18</b>                             |                                    |

Concernant la filière technique et pour faire suite aux avis favorables rendus par les CAP du 29 novembre des catégories C et B des PATS, il est proposé les transformations de poste suivantes :

| <b>Filière technique</b>         | Nombre de postes ouverts | Nombre de postes après transformation | Date                                |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Technicien principal 1ère classe | 4                        | 5                                     | 16/07/19                            |
| Technicien principal 2ème classe | 2                        | 1                                     |                                     |
| Agent de Maîtrise principal      | 2                        | 5                                     | 2 au 1/05/19<br>et<br>1 au 20/09/19 |
| Agent de Maîtrise                | 7                        | 4                                     |                                     |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>15</b>                | <b>15</b>                             |                                     |

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040- 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les transformations de postes telles que proposées.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040- 81012 ALBI CEDEX 09

**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98

**Courriel** [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité